



INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

GALILÉE INNOVATION EUROPE

Part IC : FR0013482759

FCP géré par FINANCIERE GALILEE

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Cet OPCVM est géré activement et de manière discrétionnaire. Il a pour objectif de gestion de réaliser une performance supérieure à celle de son indicateur de référence Eurostoxx 50 Net Return (ISIN : EU0009658145) (Mnémo SX5E), par le biais d'une gestion dynamique essentiellement en actions de l'Union Européenne et en contrats financiers. L'objectif de gestion vise l'appréciation du capital à long terme.

La composition de l'OPCVM peut s'écarter significativement de la répartition de l'indicateur.

L'indicateur de référence est retenu en cours de clôture et exprimé en euro, dividendes réinvestis.

La sélection des actions (« stock picking ») repose sur un processus rigoureux d'analyse fondamentale quantitative et qualitative des entreprises, visant à identifier des sociétés dont la valorisation boursière n'est pas représentative de la valeur intrinsèque estimée.

Dans le cadre de l'analyse qualitative, le processus de gestion est fondé sur l'analyse des facteurs d'innovation des entreprises, vecteurs de création de valeur, de pérennité et de performances financières à long terme. L'analyse de l'innovation permet d'identifier les sociétés dont :

- l'avantage concurrentiel est préservé/renouvelé ;
- la capacité d'adaptation aux mutations sectorielles est renforcée ;
- l'élasticité aux prix est réduite (« Pricing Power ») ;
- les parts de marchés peuvent s'accroître.

Les sociétés seront également sélectionnées en fonction de leur plan stratégique, de leur positionnement sectoriel, de leur solidité financière et de leurs perspectives de croissance. Le processus de gestion intègre de manière non contraignante des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

La sélection des actions s'opère sans contraintes de capitalisation. Le portefeuille peut donc être exposé en totalité à des sociétés de moyennes ou petites capitalisations. La construction du portefeuille ne tient pas compte de l'indicateur de référence précité. Le poids de chaque société dans le portefeuille est donc indépendant du poids de cette même société dans l'indice Eurostoxx 50 Net Return. À ce titre, il est envisageable qu'une société détenue en portefeuille ne figure pas dans la liste des sociétés constitutives de l'indicateur de référence ou qu'une société figurant en bonne place dans cette même liste soit exclue du portefeuille de l'OPCVM.

Concernant la sélection et le suivi des titres de taux, la société de gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement aux agences de notation. Elle privilégie sa propre analyse de crédit qui sert de fondement aux décisions de gestion prises dans l'intérêt des porteurs.

L'OPCVM s'engage à respecter les fourchettes d'exposition sur l'actif net suivantes :

De 60% à 150% sur les marchés d'actions, de toutes zones géographiques y compris de pays émergents, de toutes capitalisations, de tous les secteurs, dont :

- 60% minimum sur les marchés des actions des pays de l'Union Européenne ;
- de 0% à 100% aux marchés des actions de petites ou moyennes capitalisations ;
- de 0% à 25% aux marchés des actions de pays émergents ;
- de 0% à 30% aux marchés des actions liées à l'or et aux matières premières.

De 0% à 40% en instruments de taux souverains, du secteur public et privé, de toutes zones géographiques hors pays émergents, de toutes notations selon l'analyse de la société de gestion ou celle des agences de notation ou non notés, dont :

- de 0% à 20% en instruments de taux spéculatifs ou non notés ;

De 0% à 20% en obligations convertibles.

Le cumul de l'exposition actions résultant des actions et de l'exposition actions issue des obligations convertibles ne pourra dépasser 150% de l'actif net.

De 0% à 100% au risque de change sur des devises de l'Union Européenne et de 0% à 25% au risque de change sur des devises hors Union Européenne.

Les titres éligibles au PEA représentent en permanence 75% minimum de l'actif net de l'OPCVM.

L'OPCVM peut être investi :

- en actions,
- en titres de créance et instruments du marché monétaire ;
- jusqu'à 10% de son actif net en OPCVM de droit français ou étranger et en Fonds d'Investissement à Vocation Générale de droit français répondant aux conditions de l'article R. 21413 du Code Monétaire et Financier.

Il peut également intervenir sur les :

- contrats financiers à terme ferme ou optionnels et titres intégrant des dérivés, utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition aux risques d'action, de taux et de change, qui peuvent entraîner une surexposition globale de 50% maximum de l'actif net ;
- emprunts d'espèces, acquisitions et cessions temporaires de titres.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation totale

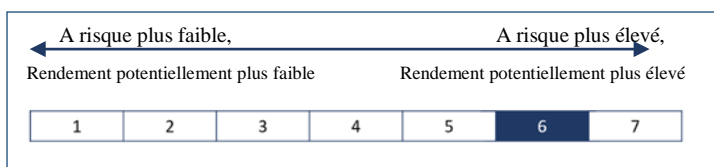
Durée de placement recommandée : supérieure à 5 ans

Cet OPCVM pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant l'expiration de ce délai.

Conditions de souscription et rachat :

Les ordres de souscription et de rachat sont centralisés **chaque jour ouvré à 12 heures** et exécutés sur la base de la valeur liquidative du jour. La valeur liquidative est calculée chaque jour ouvré sur les cours de clôture, à l'exception des jours de fermeture de la Bourse de Paris. (Calendrier Euronext SA)

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



SIGNIFICATION DE CET INDICATEUR :

Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité de l'OPCVM et le risque auquel votre capital est exposé. Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer cet indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM. Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée et le classement de l'OPCVM est susceptible d'évoluer dans le temps.

Veillez noter qu'une possibilité élevée de gain comporte aussi un risque élevé de perte. La catégorie « 6 » de risque ne permet pas de garantir votre

capital ; la catégorie « 1 » signifie que votre capital est exposé à de faibles risques mais que les possibilités de gains sont limitées. Elle n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

Cet OPCVM est classé dans cette catégorie en raison de sa forte exposition en actions, dont des actions de petite et moyenne capitalisations et de pays émergents, qui peut induire une forte volatilité de la valeur liquidative du fonds. La valeur liquidative peut donc subir des variations à la baisse ou à la hausse de forte amplitude, ce qui induit une volatilité élevée et un profil de risque et de rendement élevé.

Risques importants non pris en compte dans l'indicateur :

Risque de crédit : En cas de dégradation de la qualité des émetteurs ou si l'émetteur n'est plus en mesure de faire face à ses échéances, la valeur de ces titres peut baisser, entraînant ainsi la baisse de la valeur liquidative. Les titres « spéculatifs » présentent un risque accru de défaillance et peuvent varier plus fortement.

Risque de liquidité : Il présente le risque qu'un marché financier, lorsque les volumes d'échanges sont faibles ou en cas de tension sur ce marché, ne puisse absorber les volumes de transactions (achat ou vente) sans impact significatif sur le prix des actifs. Dans ce cas, la valeur liquidative peut baisser plus rapidement et plus fortement.

Risque de contrepartie : Le risque de contrepartie résulte de toutes les opérations de gré à gré (les contrats financiers et les garanties financières) conclues avec la même contrepartie. Il mesure le risque de perte en cas de défaillance d'une contrepartie incapable de faire face à ses obligations contractuelles avant que l'opération ait été réglée de manière définitive sous la forme d'un flux financier. Dans ce cas, la valeur liquidative pourrait baisser.

Risque lié à l'impact des techniques telles que les produits dérivés : L'utilisation des produits dérivés peut entraîner à la baisse sur de courtes périodes des variations sensibles de la valeur liquidative en cas d'exposition dans un sens contraire à l'évolution des marchés.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts ; ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après l'investissement

Frais d'entrée	2.00%
Frais de sortie	Néant

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital, avant que celui-ci ne soit investi sur la valeur de souscription de la part de l'OPCVM au jour d'exécution de l'ordre. Dans certains cas l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseiller ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais prélevés par l'OPCVM sur une année

Frais courants (*)	1,74% TTC
--------------------	-----------

Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances

Commission de performance	20% TTC de la surperformance du FCP au-delà de celle de l'indicateur de référence l'EuroStoxx 50 NR dividendes réinvestis 0,45% au titre de l'exercice clos le 30/06/2021.
---------------------------	---

(*) L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que le chiffre des « frais courants » se fonde sur les frais de l'exercice clos au 30/06/2021. Ces frais sont susceptibles de varier d'un exercice à l'autre.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer à la section des « Frais » du prospectus de cet OPCVM disponible sur le site internet www.figalile.com

Les frais courants ne comprennent pas les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts ou actions d'autres véhicules de gestion collective.

PERFORMANCES PASSÉES

Il existe trop peu de données pour fournir aux investisseurs des indications utiles sur les performances passées.

AVERTISSEMENT : Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps. La performance de l'OPCVM est calculée coupons et dividendes réinvestis, et nette de frais de gestion directs et indirects et hors frais d'entrée et de sortie. Celle de l'indicateur de référence est calculée dividendes réinvestis

- DATE DE CREATION DE L'OPCVM : 16/10/2002
- DATE DE CREATION DE LA PART : 24/02/2020
- DEVISE DE LIBELLE : Euro

INFORMATIONS PRATIQUES

L'OPCVM n'est pas ouvert aux résidents des États-Unis d'Amérique / US Person (la définition est disponible sur le site internet).

Dépositaire: CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL.

Lieu et modalités d'obtention d'information sur l'OPCVM (prospectus/rapport annuel/document semestriel): Le prospectus de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés gratuitement en français dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de : Financière Galilée, 10 Boulevard Tauler, 67000 Strasbourg, France Tél : 03 90 22 92 60 - www.figalile.com

Lieu et modalités d'obtention d'autres informations pratiques notamment la valeur liquidative : Dans les locaux de la société de gestion.

Régime fiscal: Selon votre régime fiscal en France, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation.

Il n'est pas assujéti à l'IS et un régime de transparence fiscale s'applique pour le porteur. Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par l'OPCVM ou aux plus ou moins-values latentes ou réalisées par l'OPCVM dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur et/ou de la juridiction d'investissement de l'OPCVM.

Eligibilité au Plan d'Épargne en Actions (PEA)

L'OPCVM est éligible au régime de l'abattement de droit commun pour la durée de détention pouvant être pratiqué sur le montant net de la plus-value.

Si l'investisseur a un doute sur la situation fiscale, nous lui conseillons de s'adresser à un conseiller fiscal.

Le détail des informations relatives à la politique de rémunération de la société de gestion, incluant de façon non limitative le descriptif du calcul des rémunérations, l'identité de la personne responsable de la supervision des rémunérations ainsi que la composition du comité de rémunération le cas échéant, doit être disponible sur le site internet <http://www.figalile.com>. Une copie de cette politique est disponible gratuitement sur simple demande

La responsabilité de FINANCIERE GALILEE ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Cet OPCVM est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). FINANCIERE GALILEE est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 10/09/2021.